

Conditions générales de location

Vous trouverez ci-dessous les conditions générales de location de chez Dream Motor Services.

Le loueur, donne en location au Locataire, le VP, selon la description faite au recto du présent document. Cette location est régie par les présentes conditions de location dont le Locataire reconnaît accepter les termes après en avoir pris connaissance avant la signature du Contrat de Location.

1 – Les engagements du loueur

Le Loueur s'engage à fournir au locataire le véhicule en bon état de fonctionnement, entretenu selon les prescriptions du constructeur, avec le plein de carburant ou le niveau de carburant convenu, et le cas échéant, les services optionnels prévus. Le loueur déclare que le véhicule est conforme à l'usage prévu et qu'il est sans dommage apparent, sauf ceux mentionnés sur l'état descriptif du véhicule loué qui est remis au locataire en début de location. Il appartient au Locataire d'y faire constater, avant son départ, toute défectuosité apparente qui n'y figurerait pas. A défaut de constat contradictoire, le Véhicule est réputé être exempt de tout dommage apparent, sauf preuve contraire. Le Locataire bénéficie d'une assistance technique pour tous les VP dans tous les pays autorisés dans la zone de circulation définie à l'article 10, et selon les conditions proposées par les assistances souscrites par Dream Motor Services.

2 – Les obligations du locataire

2.1. Conditions de location d'un véhicule

Le Locataire est désigné sur le Contrat de Location et doit remplir les conditions ci-dessous : – Âge minimum requis du locataire : 18 ans ; Age maximum 75 ans. – Catégorie de Véhicule : le locataire est autorisé à conduire les catégories de Véhicules telles que définies sur son permis, sous réserve des conditions d'âge, d'ancienneté de permis de conduire et de moyen de paiement. – Documents à fournir pour louer un véhicule : un permis de conduire reconnu par Dream Motor Services (voir liste ci-dessous), une carte d'identité ou un passeport en cours de validité et une carte de paiement (type visa, mastercard) au nom du conducteur principal. Les pièces ou documents suivants ne sont pas acceptés par Dream Motor Services : Les permis dont la date de validité est expirée. Les licences d'apprentissage ou permis d'élève conducteur. Les déclarations de vol ou de perte de permis de conduire. Les demandes de duplicata. Les permis de conduire délivrés par un pays n'appartenant pas à l'EEE quand ils ne sont pas présentés avec une traduction officielle (qui doit être établie par l'ambassade du pays concerné) ou avec un permis international. La photocopie du permis de conduire. Les permis de conduire délivrés par un Etat n'appartenant pas à l'EEE quand ils sont présentés par des français ou des étrangers, résidents français depuis plus d'un an. Les permis internationaux seuls.

2.2. Les responsabilités du Locataire

2.2.1 Respect des réglementations et usage du véhicule en « bon père de famille ». Le Locataire s'engage à régler le prix de la location comptant selon les conditions convenues sur le contrat et à indemniser le Loueur de toutes les amendes et frais légalement à sa charge, résultants d'infractions au Code de la Route, que ce dernier a supporté. Les frais de dossier, en cas de verbalisation à régler à la société Dream Motor Servies, sont de 50 euros. De plus, me Locataire s'engage à porter un casque conforme aux normes en vigueur et au code de la route, ainsi qu'à porter un équipement de protection adapté à la pratique de la moto. Le Locataire s'engage à user du véhicule conformément au Code de la Route et toutes autres réglementations applicables dans les territoires autorisés, ainsi qu'à ne pas en faire un usage anormal ou contraire à sa destination. Le Locataire s'engage à utiliser l'antivol fourni en dehors des périodes de conduite, ainsi que l'antivol de direction. Dans le cas contraire, le locataire ne sera pas couvert par la garantie en cas de vol. Le Locataire est tenu de vérifier le niveau d'huile du véhicule tous les 500 km ainsi que la tension de la chaîne de transmission (si applicable). Il s'engage à signaler sans délai au Loueur toute anomalie, dysfonctionnements et pannes occasionnés au véhicule en cours de location.

2.2.2 Le Locataire a la garde juridique du véhicule à compter de la livraison ; il en est dès lors responsable. Le Locataire s'engage à ne jamais laisser les clefs, les papiers et le Contrat de Location dans ledit Véhicule, en dehors des périodes de conduite et à s'assurer que les dispositifs antivols sont bien en place en quittant le Véhicule. En cas de perte des clefs et sauf cas de force majeure, celles-ci seront facturées au Locataire ainsi que, le cas échéant, les frais de rapatriement du Véhicule. Toute réclamation concernant des dégâts apparents qui n'auront pas été signalés au moment du départ, ne pourra être acceptée. Le Locataire doit rendre le Véhicule dans l'état dans lequel il l'a reçu et, à défaut, sera responsable des dégâts non constatés sur l'état départ du véhicule dans les conditions des présentes conditions de location. En cas d'accident : En cas d'accident, sauf cas de force majeure, le locataire s'engage à prévenir immédiatement les autorités de police ou de gendarmerie, s'il y a des blessés. Tout accident et/ou dommage affectant le véhicule loué doit être déclaré au Loueur dans les 24 heures. Un constat amiable, précis et lisible dûment rempli doit être remis au loueur dans les plus brefs délais. Le Locataire répond des dommages du véhicule ou de l'un des éléments du véhicule, quelle que soit leur cause, sauf si la cause est imputable au Loueur. Dès la fin de la location, tous frais de remise en état ainsi que le coût d'immobilisation, seront à la charge du Locataire quel que soit le montant des réparations, selon le barème d'évaluation et de facturation des dommages disponible sur le site internet ou sur devis de la part d'un concessionnaire de la marque du scooter, et viendront s'ajouter au coût de la location, sous réserve des stipulations de l'article 3.2 ; que les dommages ou dégradations donnent lieu à réparation ou non. En cas d'immobilisation du véhicule, la tarification correspond à 100% du tarif journalier du véhicule correspondant. En cas de vol ou d'effraction du véhicule : A compter de la découverte du sinistre, le

Locataire informera immédiatement le Loueur du sinistre et portera plainte auprès des autorités compétentes ; il remettra sous 24h au Loueur le dépôt de plainte et, en cas de vol les clefs et les papiers du Véhicule, sauf cas de force majeure. En cas de vol, le coût de la caution, sera immédiatement prélevé au Locataire, et viendra s'ajouter au coût de la location, sous réserve des stipulations de l'article 3.2. En cas d'effraction, dès la fin de la location, tout frais de remise en état ainsi que le coût d'immobilisation, seront à la charge du Locataire, selon le barème d'évaluation et de facturation des dommages disponible à l'agence ou sur chiffrage du concessionnaire de la marque du scooter et viendront s'ajouter au coût de la location, sous réserve des stipulations de l'article 3.2 ; que les dommages ou dégradations donnent lieu à réparation ou non. En cas d'infractions, conformément au principe de personnalité des peines, le Locataire est responsable des infractions commises pendant la durée de la location. Les coordonnées du Locataire seront communiquées aux autorités compétentes sur leur demande. Tout sinistre (vol, effraction, dommage, accident) et infraction donneront lieu à une facturation de frais de dossier à hauteur d'un montant forfaitaire de 100 euros Modalités du dépôt de garantie et de la franchise. Caution : En cas d'immobilisation du véhicule, la tarification correspond à 100% du tarif journalier du véhicule correspondant. Elle est destinée à couvrir le préjudice qui pourrait être subi par le Loueur du fait du non-paiement du prix total de la location, de la survenance d'un sinistre engageant la responsabilité du locataire ou d'un vol de véhicule. Ce dernier sera acquis au Loueur en cas de vol du véhicule. Le montant de la caution figure dans les conditions particulières du contrat de location. Tout ou partie de la caution sera conservé en cas de dommages sur le cycle et/ou ses accessoires (suivant le tarif en vigueur des pièces et accessoires). Toute modification, réparation apportée au véhicule sans en avertir la société Dream Motor Services sera prélevée au montant de la caution. En cas de retrait des scellés de vis la caution sera prélevée dans son intégralité. Le loueur exigera le remboursement de la réparation si cette dernière est plus cher que la caution, caution déduite, à valeur de réparation ou à valeur d'expert si le dommage est supérieur à 2 000€ En l'absence de dommage ou de vol, cette caution sera remboursée au Locataire à la clôture du contrat, et ce, dans un délai maximum de 28 jours après la fin de la location matérialisée par la restitution du véhicule au Loueur. Le locataire accepte d'ores et déjà que le Loueur puisse prélever les sommes dues au titre des frais complémentaires sur son compte bancaire au moyen de la pré-autorisation bancaire remis au titre de dépôt de garantie. Il est précisé qu'en cas de location supérieure à 28 jours, la caution, selon le montant indiqué au tarif général, sera prélevée lors de la prise en location et restituée, sans intérêts, en fin de location, sous réserve de la parfaite exécution des conditions ci-dessus. Toute demande devra être formulée à l'adresse : dreamscooterlocation@gmail.com

3 – Assurances et garanties

3.1. Assurance responsabilité civile et dommages tous accidents

Tous les véhicules sont assurés avec une franchise égale au montant de la caution évalué pour chaque véhicule. La location d'un Véhicule fait bénéficier le(s) conducteur(s) défini(s) dans le Contrat de Location et les occupants du véhicule,

d'une assurance tout risque incluant de responsabilité civile aux tiers des dommages corporels et matériels conformément à la réglementation. En plus de cette assurance tous risques, l'assureur de Dream Motor Services fournit : L'Assistance La garantie corporelle conducteur La garantie Bris de Glaces – Forces de la nature La Responsabilité civile La garantie Catastrophes naturelles – Attentats La garantie dommage tous accidents Les détails et limites de ces garanties sont celles qui correspondent au contrat entre Dream Motor Services et son assureur. Contactez-nous pour plus de détails.

3.2 Cas d'exclusion de garantie

Tout dommage intentionnel, et tout dommage causé par une conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise d'une drogue ou par une conduite hors des voies destinées à la circulation de Véhicules. Tout dommage lié au transport de personnes à titre onéreux ; au transport de matières inflammables, explosives, comburantes ou chimiques ; à la participation à des compétitions automobiles ou à leurs essais ou à des leçons de conduite ; à l'utilisation pour pousser, tirer ou remorquer un véhicule ; à l'utilisation du Véhicule dans un but illégal ou en infraction avec le Code de la Route ou toute autre disposition légale ou réglementaire ; à la conduite dans les pays non autorisés par l'article 7. Sont également exclus des protections complémentaires les traces issues d'une utilisation hors des routes pavées. Dans les cas d'exclusions de garantie, les limites de responsabilités du locataire vis-à-vis du loueur sera déterminée par une expertise, soit au maximum en fonction du véhicule concerné.

4 – Durée de la location et restitution du véhicule

4.1 Durée de la Location

La durée de la location se calcule par tranche de 24 heures, ou à l'heure, à compter de l'heure de mise à disposition prévue du véhicule, telle qu'indiquée au moment de la réservation. Concernant la date et heure de retour du véhicule, le Locataire bénéficie d'une tolérance de 30 minutes, au-delà de laquelle une journée supplémentaire sera facturée. Si le locataire souhaite conserver le véhicule au-delà de la durée prévue initialement au Contrat de Location, il doit impérativement obtenir au préalable l'accord du Loueur. Concernant la date et heure de prise en charge, en cas de non présentation pour prendre en charge le véhicule dans l'heure suivant l'heure de rendez-vous, la location sera due. Sauf cas de force majeure, le locataire doit prévenir le loueur de son retard. La durée de la location est celle prévue au Contrat, à partir de l'heure et date prévues. Le loueur se réserve le droit de refuser la prolongation de la location, sans indemnité pour le client Dream Motor Services, avec obligation pour celui-ci de restituer le véhicule à la date et heure prévues initialement. Sans accord de la part de Dream Motor Services, toute journée supplémentaire sera facturée à 200% du prix journalier de base pour le véhicule en question. En cas de modification, celle-ci est gratuite mais ne donne pas droit à remboursement de la différence si le client écourte la durée ou si le client enlève une option. Les annulations et les modifications se font par email ou par téléphone.

4.2 Restitution du véhicule

La restitution du véhicule doit se faire à l'endroit prévu et aux dates et heures prévues au Contrat de Location sous peine de poursuites judiciaires civiles et pénales. En cas d'empêchement, le locataire doit informer le loueur, par tout moyen et dans les plus brefs délais. La location se termine par la restitution du Véhicule et de ses accessoires, de ses clefs et de ses papiers à la personne représentant le loueur. Dans tous les cas, le locataire demeure gardien du véhicule et donc responsable des infractions au Code de la Route et des dégradations causées au véhicule, jusqu'à ce que les clefs soient restituées et qu'un constat contradictoire sur l'état du véhicule soit établi. Tous refus de réaliser le constat contradictoire dans les conditions convenues, entraînent acceptation par le locataire de la facturation d'éventuelles dégradations constatées en son absence. En cas de confiscation ou de mise sous scellés du véhicule, le contrat de location pourra être résilié de plein droit par le loueur dès que ce dernier en sera informé par les autorités judiciaires ou par le locataire sans préjudice des droits et intérêts du loueur. En cas de vol, le contrat de location est résilié dès transmission au loueur des clefs, si cette transmission est possible et / ou à compter du dépôt de plainte effectué par le Locataire auprès des autorités compétentes.

5 – Tarifs et paiement

5.1 Tarifs et paiement

Toute heure commencée est due. Le montant de la location est calculé en fonction du tarif stipulé dans les conditions particulières du contrat de location, ainsi que des services optionnels auxquelles le locataire a souscrit. Le tarif est déterminé en fonction des informations fournies par le locataire avant le départ (durée, kilométrage) Toute modification imputable au locataire pourra entraîner l'application d'un tarif de substitution. Les tarifs n'incluent pas le carburant. Les véhicules sont loués avec le plein de carburant ou avec le niveau convenu. Si le véhicule n'est pas rendu avec le plein ou avec le niveau convenu, le carburant sera facturé au locataire selon le tarif figurant en agence. Le véhicule doit être rendu propre. Un nettoyage de 20€ sera facturé au locataire. Toute trace de BURN (usure du pneu liée à un dérapage volontaire) sur le pneu arrière sera facturée au tarif d'un changement de pneu, quel que soit l'état du pneu au départ de la location. Au départ de chaque location, le Locataire peut se munir d'un casque, une paire de gant et un antivol inclus dans sa location. En cas de détérioration / perte / vol de un ou plusieurs accessoire il sera facturé au Locataire selon le type d'accessoire : Casque Jet: 50€ ; Casque Intégral: 70€ ; Gant d'hiver: 50€ ; Gant été: 30€ ; Antivol: 50€ ; Porte clefs: 5€ ; Support Smartphone: 20€. Le Locataire accepte le débit sur son compte de carte bancaire du montant de la franchise, de la caution et des frais (voir article 2.2.2) engendrés par l'endommagement ou le vol du Véhicule loué. Il sera informé à

l'avance des montants ne découlant pas d'une exécution normale du Contrat de Location.

5.2 Pré-autorisation bancaire

La provision exigée au départ ne peut être inférieure au montant estimé de la location majoré du montant de la franchise et de la caution correspondant au véhicule loué.

6 – Annulation de la réservation

6.1 Annulation de la part du client

Le client dispose du délai de rétraction légal de 14 jours à compter de la date de la location. Au-delà, le client Dream Motor Services pourra annuler sa réservation de plein droit. Dans ce cas, l'acompte sur la réservation sera conservé. Le client peut également adresser son annulation à Dream Motor Services, par e-mail en précisant son numéro de réservation. Une annulation doit nous parvenir dans les 48 heures avant la date et l'heure de départ du véhicule, passé ce délai bon d'achat ne sera effectué même en cas de souscription à l'assurance annulation. Le client Dream Motor Services doit s'assurer avant de prendre son véhicule qu'il a bien reçu une confirmation par e-mail ou contacter un de nos conseillers par téléphone. Dream Motor Services se dégage de toute responsabilité en cas d'informations inexactes sur les données personnelles du client. Dream Motor Services (adresse e-mail, téléphone etc.). 36 Avenue de Chambéry 74000 Annecy E-mail : dreamscooterlocation@gmail.com Tel : 06.38.35.62.83.

6.2 Indisponibilité des véhicules

En cas de force majeure, ou pour des raisons indépendantes de la volonté de Dream Motor Services (par exemple : véhicule accidenté par le précédent locataire, panne immobilisant le véhicule, prolongation non autorisée par Dream Motor Services, etc.) le véhicule réservé ne pourra pas être fourni. Dans ce cas, Dream Motor Services proposera au client un véhicule de remplacement sous réserve qu'un véhicule de la flotte de Dream Motor Services soit disponible. Selon le véhicule proposé, le tarif proposé au client sera inférieur ou égal à celui du scooter réservé. Le client aura la possibilité d'accepter le véhicule de remplacement, d'annuler sa réservation en étant remboursé de l'acompte versé à la réservation, ou de reporter la location.

7 – Règles élémentaires

Le client Dream Motor Services s'engage à respecter les conditions générales de location du loueur. Toutefois Dream Motor Services vous conseille certaines règles élémentaires : Ne laisser conduire le véhicule que par les conducteurs autorisés sur les voies propres à la circulation automobile, sans participation à des compétitions, rallyes ou des courses automobiles sportives. Ne pas utiliser le véhicule sous l'emprise d'un état alcoolique ou sous l'influence de drogues ou de toute autre substance affectant sa conscience ou sa capacité de réaction. Utiliser le véhicule loué conformément aux règlements de douane, au Code de la Route et plus généralement conformément aux dispositions légales et réglementaires. Entretien et

utiliser le véhicule en « bon père de famille ». Utiliser, entretenir conserver les clés du véhicule et ses documents en lieu sûr car en cas de perte, le client Dream Motor Services pourra être facturé par le loueur d'une somme forfaitaire.

8 – Données personnelles

En application de la loi numéro 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, toutes les informations transmises par le client Dream Motor Services et toutes nécessaires pour la bonne exécution du contrat de location, pourront faire l'objet de traitements autorisés en vue d'opérations ultérieures, de prospection ou de statistiques. Ces informations sont destinées à Dream Motor Services. Toutefois Dream Motor Services pourra être amené à communiquer les informations personnelles des clients Dream Motor Services à des entreprises extérieures dans un but de prospection commerciale. Les clients Dream Motor Services peuvent s'y opposer, exercer leur droit d'accès et de rectification, en écrivant, par mail, à : **dreamscooterlocation@gmail.com** Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 vous disposez, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de vos données personnelles.

9 – Zone de circulation

Le Locataire est autorisé à circuler exclusivement en Véhicule Particulier dans les pays figurant sur la carte internationale d'assurance automobile (carte verte). Si le Locataire circule dans un pays non autorisé avec le Véhicule loué, aucune assurance ne le couvrira. Dream Motor Services fait le maximum pour fournir à ses clients des itinéraires à jour. Cependant, les informations données concernant les itinéraires ne le sont qu'à titre indicatif. Elles peuvent être inexactes ou modifiées à tout moment. Il est de la responsabilité de l'utilisateur ou du locataire de s'assurer de l'état des routes, de la météo, de ses capacités de conducteur et de la praticabilité des itinéraires avant de les emprunter. La responsabilité de Dream Motor Services ne peut être engagée en cas de pertes ou de dommages directs ou indirects liés à l'utilisation des itinéraires proposés, ou à l'impossibilité de les utiliser.

10 – Documents et conditions tarifaires

Les documents ci-après désignés : « Barème d'évaluation et de facturation des dommages », sont consultables à l'agence ; le Locataire déclare en avoir pris connaissance et en accepter sans réserve les termes et conditions.